

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime :

Créer des collectivités plus sûres

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime vise à élaborer des interventions locales contre la criminalité ; elle met un accent particulier sur les enfants, les adolescents, les Autochtones et les femmes. Le gouvernement fédéral a engagé 32 millions de dollars par an pour aider les collectivités de tout le Canada à élaborer des programmes et créer des partenariats qui aideront à prévenir la criminalité.

Le gouvernement du Canada a lancé la phase I de la Stratégie en 1994. Pendant cette phase, il a mis en place des mécanismes pour coordonner les efforts fédéraux visant à soutenir la sécurité communautaire et la prévention du crime, il a favorisé la coopération entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et il a souligné l'importance que les Canadiens se mobilisent à l'échelon local pour prévenir la criminalité.

La phase II de la Stratégie nationale, lancée en 1998, permet au gouvernement fédéral d'étendre ses partenariats et de soutenir les collectivités qui conçoivent et mettent en application des solutions novatrices et durables pour prévenir le crime.

Les objectifs de la Stratégie nationale sont les suivants :

- Favoriser la concertation des principaux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour réduire la criminalité et la victimisation ;
- Aider les collectivités à élaborer et mettre en oeuvre des solutions locales aux problèmes qui contribuent à la criminalité et à la victimisation, tout particulièrement en ce qui touche les enfants, les adolescents, les femmes et les Autochtones ;
- Accroître la sensibilisation et le soutien du public aux démarches efficaces de prévention du crime.

Le coût élevé de la criminalité

Au Canada, jusqu'ici, la lutte contre la criminalité a surtout pris la forme de mesures répressives : l'arrestation, la condamnation, l'incarcération et la réhabilitation des contrevenants. Selon les estimations de Statistique Canada (1994-1995), le Canada dépense 9,9 milliards de dollars par an pour faire fonctionner son système de justice criminelle (police, tribunaux et services correctionnels). Toutefois, cette somme ne représente qu'une petite part du coût total de la criminalité. Si l'on y ajoute les coûts personnels et matériels et les pertes de revenu attribuables à la criminalité, le coût annuel du crime au Canada pourrait atteindre 46 milliards de dollars. Précisons que ce chiffre n'inclut pas le coût de la criminalité d'affaires, de l'évasion fiscale et des manipulations boursières.

La criminalité a aussi d'autres coûts, qu'il est impossible de quantifier. Les actes criminels causent de la souffrance et créent de l'insécurité ; ils diminuent la qualité de vie et changent le visage de nos collectivités. Les répercussions de la criminalité se font sentir dans toute une gamme de secteurs : santé, services sociaux, éducation, syndicalisme et emploi.

Si l'on veut prévenir la criminalité, il faut agir au palier local. Ce sont les gens qui vivent, travaillent et se détendent dans une collectivité qui sont les mieux placés pour comprendre les atouts, les problèmes, les besoins et les capacités de leur voisinage.

Les priorités de la stratégie nationale

La Stratégie comprend trois volets : l'Initiative pour des collectivités plus sûres, le Programme de promotion et d'éducation publique et un organisme de prévention du crime composé du secteur privé et du secteur sans but lucratif. On a confié la mise en oeuvre de la Stratégie au Centre national de prévention du crime, qui vient d'être créé au sein du ministère de la Justice; le Centre travaille en collaboration avec le ministère du Solliciteur général du Canada.

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime vise en priorité les populations suivantes :

Investir dans les enfants et les adolescents

La meilleure façon de s'attaquer aux racines de la criminalité et de la victimisation, et de contribuer ainsi à créer une société plus sûre, est de fournir aux enfants et à leur famille le soutien et les ressources dont ils ont besoin. Les facteurs de risque associés à la criminalité juvénile comprennent le syndrome d'alcoolisme foetal, la violence faite aux enfants et le manque de compétences parentales.

Investir dans les Autochtones et leurs collectivités

Dans beaucoup de collectivités autochtones, on note des taux de violence, de victimisation et de pauvreté disproportionnés. Les fonds offerts dans le cadre de l'Initiative pour des collectivités plus sûres serviront de complément au projet intitulé *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Ils contribueront à améliorer la santé et la sécurité publique et à investir dans les ressources humaines et le développement économique.

Investir dans la sécurité personnelle des femmes

La violence compromet considérablement la qualité de vie des femmes. Des études révèlent que la moitié de toutes les femmes canadiennes ont été victimes d'au moins un acte de violence depuis l'âge de 16 ans. La peur du crime est une question particulièrement importante pour les femmes parce qu'elle limite leur capacité de participer pleinement à la vie de la société. Il est indispensable de prendre des mesures

pour améliorer la sécurité personnelle des femmes, pour réduire la victimisation et pour contrer la peur du crime.

L'initiative pour des collectivités plus sûres

L'Initiative pour des collectivités plus sûres a pour objet d'aider les Canadiens à entreprendre des activités de prévention du crime dans leur collectivité. La collectivité peut être définie en fonction de la géographie, comme dans le cas des quartiers et des villes, ou en fonction de buts et d'expériences communs. L'Initiative se divise en trois volets : le Programme de mobilisation des collectivités, le Fonds d'investissement dans la prévention du crime et le Programme de partenariat en prévention du crime.

Le Programme de mobilisation des collectivités

Le Programme de mobilisation des collectivités aide les collectivités à élaborer des démarches globales et viables de prévention du crime et à réaliser des activités qui s'attaquent aux racines de la criminalité.

Le Programme de mobilisation des collectivités vise les objectifs suivants :

- Accroître la création de partenariats locaux élargis en vue de régler les problèmes locaux de prévention du crime ;
- Augmenter la sensibilisation et le soutien du public à la prévention du crime ;
- Rehausser la capacité de collectivités diverses à s'attaquer à la criminalité et à la victimisation.

Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur le Programme de mobilisation des collectivités et sur les modalités de demande de financement visant des projets locaux, nous vous invitons à consulter la brochure intitulée *Programme de mobilisation des collectivités : Guide d'accès au programme*.

Le Fonds d'investissement dans la prévention du crime

Le Fonds d'investissement dans la prévention du crime appuie financièrement des projets de démonstration d'importance pancanadienne et favorise l'échange de renseignements sur les démarches éprouvées de prévention du crime dans tout le Canada. Il finance aussi des travaux de recherche et d'évaluation sur le coût, les avantages et l'efficacité générale des efforts consentis pour prévenir le crime et la victimisation et pour créer des collectivités plus sûres.

Le Fonds d'investissement dans la prévention du crime vise les objectifs suivants :

- Recenser et financer l'élaboration de formules et de modèles de prévention du crime qui sont prometteurs et novateurs et axés sur la collectivité ;

- Réaliser des évaluations rigoureuses pour comprendre les éléments des programmes fructueux et déterminer la possibilité d'appliquer ces éléments à des contextes similaires (en milieu urbain comme en milieu rural) partout au Canada ;
- Faciliter l'échange de renseignements sur les programmes de prévention du crime qui sont efficaces, locaux, multidisciplinaires, rentables et viables à long terme ;
- Aider à réaliser des économies à long terme en améliorant les programmes et services de prévention existants, de manière à mettre en place des formules plus intégrées et plus rentables de prévention du crime.

Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur le Fonds d'investissement dans la prévention du crime, nous vous invitons à consulter la brochure intitulée *Fonds d'investissement dans la prévention du crime : Guide d'accès au programme*.

Le Programme de partenariat en prévention du crime

Il est possible de renforcer la démarche canadienne en matière de prévention du crime en faisant appel aux organisations non gouvernementales nationales et internationales capables de contribuer directement aux efforts locaux de prévention, en les encourageant à s'engager dans ce dossier et en leur apportant le soutien voulu.

Le Programme de partenariat en prévention du crime vise les objectifs suivants :

- Soutenir la participation des organisations aptes à contribuer aux activités locales de prévention du crime ;
- Produire des renseignements, des outils et des ressources qui facilitent la participation de la collectivité à toutes les étapes de la prévention du crime (évaluation des besoins, élaboration des plans, mise en application, évaluation, etc.) et qui peuvent être utilisés dans tout le Canada.

Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur le Programme de partenariat en prévention du crime, nous vous invitons à consulter la brochure intitulée *Programme de partenariat en prévention du crime : Guide d'accès au programme*

Renseignements

Pour obtenir plus de renseignements sur la phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime ou pour obtenir un exemplaire des guides d'accès au Programme de mobilisation des collectivités, au Fonds d'investissement dans la prévention du crime et au Programme de partenariat en prévention du crime, veuillez vous adresser au :

Centre national de prévention du crime
 Ministère de la Justice
 Tour St. Andrew
 284, rue Wellington
 Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Numéro sans frais : 1 877 302-CNPC
Téléphone : (613) 941-9306
Télécopieur : (613) 952-3515
Courrier électronique : ncpc@web.net
Site Web : <http://www.crime-prevention.org>